



## Jura «pays tout vert», oui, mais pour combien de temps ?

Editorial	p. 2
Girobroyage : pâturages boisés en péril !	p. 3
Pourquoi protéger les zones naturelles et les paysages ?	p. 4

**Des statistiques montrent une progression de 0,85 m<sup>2</sup>/s des surfaces bâties en Suisse.**

Dans la région de Porrentruy, on arrive jusqu'à 4,5 m<sup>2</sup>/s ou l'équivalent de deux terrains de football chaque heure. Aujourd'hui en Suisse, environ la moitié des espèces animales et un tiers des plantes vasculaires sont rares, menacées ou disparues. Les surfaces agricoles reculent, alors pour gagner de la place, on enlève ce qui dérange. Mais on oublie que les haies ont leur utilité dans le paysage. Elles permettent notamment le passage de la faune, freinent l'érosion et stabilisent les sols.

Les surfaces agricoles reculent, alors pour gagner de la place, on enlève ce qui dérange. Mais on oublie que les haies ont leur utilité dans le paysage. Elles permettent notamment le passage de la faune, freinent l'érosion et stabilisent les sols.

Fabian Peter  
*(lire en page 2)*

# Favoriser la diversité biologique



Il y a quelques mois, un prospectus officiel, vantant les mérites de notre canton, montrait en couverture une photo d'un paysage agraire : un champ labouré jouxtant une culture de colza et une prairie intensive. En arrière-plan, une forêt en contraste. Quelques lignes de bitume donnant une structure au tout ! Un ensemble maîtrisé, mais stérile où cinq espèces florales seulement devaient subsister. Est-ce vraiment la vision que veut donner l'Etat de notre canton ? En contrepoint à cette image de domestication excessive, je tombe, dans les finages de Bonfol, sur un panneau installé par un paysan ou la vulgarisation. Il

vante la cohabitation possible de l'alouette avec la production agricole. Il suffit de quelques aménagements, indique le texte proposé, pour que l'alouette puisse trouver un habitat à sa convenance. Une volonté individuelle, parmi cent, de concilier économie et nature.

Pour beaucoup de nos contemporains, le « propre en ordre » a des vertus pratiques et esthétiques évidentes. Cependant, dans la plupart des cas, il a des répercussions dramatiques pour la diversité de la flore et l'abondance de la microfaune, des batraciens ou des oiseaux. Le choix de Pro Natura est dans l'abondance et la multiplicité de toute les formes de vie. Pour cette simple raison, nous plaçons pour des lisières abondantes, les bandes herbeuses, le maintien et le développement des vergers hautes tiges, des bosquets,

des haies et des cordons boisés le long des cours d'eau ! Il est important de défendre toute tentative favorisant la diversité biologique, ici pour l'alouette, là pour le crapaud calamite, ailleurs pour la multiplication des papillons ! Chaque banalisation du paysage porte en soi une atteinte à ce principe d'abondance. Les atteintes pratiquées par le girobroyage des sols sont particulièrement graves. Nous avons demandé au canton que ces activités destructrices cessent dans les zones sensibles. Notre requête a été entendue, le Gouvernement jurassien vient d'interdire sa pratique. C'est un petit pas dans la bonne direction.

Mais il reste bien du pain sur la planche !

Jean-Pierre Egger  
Président de Pro Natura Jura

## Impressum

Supplément des sections  
à Pro Natura Magazine

## Editeur

Pro Natura Jura

## Secrétariat

Lucienne Merquin Rossé  
L'Abbaye 105, 2906 Chevenez  
Tél + fax 032 476 70 21  
E-mail: pronatura-ju@pronatura.ch  
Case postale 90  
2900 Porrentruy  
CCP 25-7248-2

## Ont participé à la présente édition

William Saunier  
Jean-Pierre Egger  
Jean-Paul Lüthi  
Lucienne Merquin Rossé  
Fabian Peter

## Maquette

William Saunier

## Impression

Centre d'impression Le Pays S. A., Porrentruy  
Tirage : 800 exemplaires

## Jura «pays tout vert», oui, mais pour combien de temps ?



Banalisation du paysage, au détriment de la biodiversité dans le Jura.

Photo Jean-Paul Lüthi



La pie-grièche en péril dans le Jura.

Photo Jean-Paul Lüthi

## LÉGENDES PHOTOS PAGE UNE

❶ Grands chantiers A16.

Photo Fabian Peter

❷ Chemin de remaniement parcellaire sans intégration paysagère.

Photo Jean-Paul Lüthi



Outil au service de la destruction.

## Des modifications irréversibles

Le girobroyage consiste en un nivellement du sol à l'aide d'une machine pénétrant en profondeur dans le sol et broyant roches et végétaux, dans le but d'améliorer la production herbagère. Ceci entraînant une modification irréversible de la structure des sols et de la biodiversité.

Le gain apporté vaut-il la perte de notre patrimoine, de la particularité qui fait notre région ?



Pâturage boisé girobroyé dans les Franches-Montagnes.



La biodiversité en péril.

# Girobroyage, pâturages boisés en péril !



Zone girobroyée. La structure du sol disparaît.

Photo Jean-Paul Lüthi

## La destruction de la biodiversité dans des zones sensibles par la nouvelle technique du girobroyage n'a pas épargné le canton du Jura.

Il semble même que des exploitants jurassiens soient les instigateurs de ces dérapages, poursuivant leur triste besogne dans les cantons avoisinants. Pro Natura Jura s'est inquiétée très tôt de cette intensification agricole (en 2003 déjà) et les discussions au niveau cantonal ont pris des mois. C'est finalement par une modification de l'Ordonnance cantonale sur la protection de la nature que le Gouvernement jurassien a courageusement interdit ces pratiques dans les pâturages boisés, les pâturages d'estivage, les biotopes dignes de protection, les objets IFP, les sites marécageux d'importance nationale, l'ensemble des périmètres de protection de la nature et du paysage. La Chambre d'agriculture du Jura a déposé un recours à la Cour constitutionnelle contre cette décision.

Percevant quelque Fr. 83 000 000.- de paiements directs par année pour environ 1000 exploitations jurassiennes, il n'est plus acceptable que les milieux agricoles ne réagissent pas face aux moutons noirs qui discréditent l'ensemble de l'agriculture. Et sachant que les Jurassiens possèdent les plus grandes surfaces agricoles utiles (SAU) de Suisse (moyenne 40 ha), il est permis de se demander pourquoi un tel acharnement contre les milieux naturels. La réponse

réside partiellement dans les messages que les responsables agricoles transmettent depuis 1994, faisant croire aux agriculteurs qu'ils peuvent toucher des paiements directs sans véritablement respecter les exigences écologiques PER. Ce ne sont d'ailleurs pas les sanctions qui dissuaderont les fraudeurs. Selon une réponse du Gouvernement à une députée PDC, M<sup>me</sup> Lachat, seuls Fr. 18 000.- de sanctions ont été appliquées en 2004, alors que les irrespects sur le terrain sont visibles. Pro Natura Jura s'est intéressée à un cas particulier de girobroyage illégal dans un pâturage d'estivage à Merveulier, en zone de protection du paysage. Un exploitant a illégalement girobroyé 13 hectares. Ensuite, avec la complicité du canton (sic !) et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), ces 13 hectares ont été intégrés dans la SAU. L'art de détruire la nature pour toucher des paiements directs liés à des prestations écologiques ! Pro Natura a recouru auprès de la Commission fédérale des recours afin que les limites des zones agricoles ne soient pas modifiées. Malheureusement, notre qualité pour recourir n'est pas reconnue dans ce cas. Alors que l'OFAG refuse les paiements directs pour les pâturages boisés, il est étonnant que cet office entre en matière pour une augmentation de la SAU provenant de pâturages d'estivage. C'est un dangereux précédent et une inégalité de traitement flagrante par rapport aux autres exploitations.

Lucienne Merguin Rossé

## D'où vient l'importance des zones protégées ?

- a) elles contribuent considérablement au maintien de la santé et de la diversité de l'écosystème ;
- b) elles protègent les habitats des espèces rares ;
- c) elles protègent les ressources vitales pour l'homme, soit l'eau, l'air, le sol, l'environnement ;
- d) elles contribuent à la diversité de l'économie locale et régionale, en appuyant le tourisme et plus particulièrement l'éco-tourisme ;
- e) elles appuient la certification forestière qui permet aux entreprises d'assurer la durabilité de leurs pratiques et de commercialiser leurs produits ;
- f) elles ont une valeur scientifique éducative ;
- g) elles constituent des lieux où les gens peuvent améliorer leur santé, leur bien-être en profitant de la nature et de loisirs doux en pleine nature.



Destruction d'une haie dans le Jura.

Photo Jean-Paul Lüthi



Cette île sur le Doubs a été détruite récemment.

Photo Jean-Paul Lüthi

## Pourquoi protéger les zones naturelles et les paysages ?

**Une zone protégée n'est pas une zone interdite au public. Bien au contraire. L'étang de la Gruère est là pour le prouver.**

Ce haut-marais d'importance nationale, réserve naturelle cantonale, est un site unique de par sa diversité biologique, son paysage nordique et ses sources de détente. Et il constitue l'une des attractions les plus visitées dans le Jura avec une moyenne de 120 000 visiteurs par an. Protéger une zone, c'est garantir notre droit et celui des générations futures à profiter de richesses naturelles et de beautés intactes.

De nombreuses zones sont protégées et leur statut de protection est assuré via les plans de zone communaux, le plan directeur cantonal, ainsi que les législations y relatives.

### Des zones protégées pour le XXI<sup>e</sup> siècle

Presque tous les pays ont compris qu'il est sage de protéger les zones d'une importance capitale pour la société. La Suisse, avec son parc national aux Grisons, a fait œuvre de pionnière dans les années 1900. C'est d'ailleurs Pro Natura, anciennement Ligue suisse pour la protection de la nature, qui en est à l'origine. Malheureusement, depuis, notre pays s'est fait largement dépasser par tous les pays européens. Actuelle-

ment, nous vivons une période de rétention et d'attaques face à la politique environnementale. Cette situation est surtout dictée par les milieux de droite qui pensent pouvoir continuer à mettre la priorité sur les intérêts économiques et les profits à court terme. Malgré tout, de nouvelles pistes font leur apparition, à l'exemple des parcs naturels régionaux.

Dans le Jura, le Parc naturel du Doubs est malheureusement bloqué par les milieux agricoles. Une loi cantonale, en préparation, sur la gestion globale de l'eau et celle des cours d'eau va aussi apporter de nouvelles possibilités. Il s'agira de réserver un espace minimal aux cours d'eau afin de préserver notre ressource naturelle qu'est l'eau. Ces espaces seront protégés et réglementés afin que les pollutions agricoles et industrielles cessent. L'étude d'un district franc dans le canton du Jura est en cours, favorisant la protection de nombreuses espèces animales dans une région à définir.

Enfin, de nombreux propriétaires privés disposent de parcelles. Ils pourraient participer de manière plus active à la protection de leurs terres en exigeant un statut particulier auprès des autorités ou en aménageant des milieux naturels favorables à la biodiversité. Il y a là un énorme potentiel à mettre en valeur.

Lucienne Merguin Rossé